



Régularisation charges

Par **Clarissette**, le **20/11/2022 à 18:26**

Bonjour, j'ai occupé 1 logement mitoyen 13 mois avec une seule cuve à fioul, et 1 seul compteur eau et électricité. Le propriétaire payait tout et j'avais une provision de charges mensuelles, rapportée à 1/3 pour moi et 2/3 pour les voisins.

Je ne suis pas d'accord avec le calcul sur la consommation de fioul, comment puis je faire ? Je suis rentré le 1/10/21, sorti le 31/10/22. Les factures de fioul sont datées du 14/06/21, du 4/01/22, du 22/3/22, du 25/5/22 et du 20/9/22. Il me fait payer 1/3 des factures allant du 4/01/22 au 20/9/22. C'est sûrement plus simple pour lui mais pas logique, mais en gros je paie la dernière facture pour laquelle j'ai été 1 mois ! Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **20/11/2022 à 21:19**

Bonjour

Il aurait fallu au moins relever le niveau de la cuve lors des états des lieux d'entrée et de sortie.

Maintenant le prorata est en effet compliqué à calculer.

Consultez votre ADIL.

Contestez par courrier RAR au bailleur puis vous saisissez la commission de conciliation puis le tribunal.

Le juge décidera.